

CSN de mai 2007

Commission Carrière

Suites du relevé de conclusions

Après la parution au BO n°8 du 22 février 2007 du relevé de conclusions signé avec le Ministre par le SNPDEN, 4 académies ont proposé des motions touchant aux points suivants :

- contrôle et parution des textes correspondant aux points d'accord
- point d'étape de ce relevé dans un processus global d'évolution statutaire
- insatisfaction au regard de la non prise en compte de revendications spécifiques (CET et NBI)

Philippe VINCENT, secrétaire national carrière, indique qu'effectivement il ne s'agit bien là que d'un état transitoire qui n'épuise pas toutes nos revendications sur la base des travaux de la commission au congrès de Dijon.

Il rappelle qu'un personnel de direction peut, conformément à la législation en cours, demander l'ouverture d'un CET dès lors qu'il n'aura pas pris dans l'année ses 47 jours statutaires de congés tels que définis dans le futur arrêté.

Il souligne qu'effectivement il y a eu un blocage fort et persistant lors des négociations avec le Ministère sur la question du temps de travail et un refus catégorique sur la NBI.

Pour répondre aux inquiétudes sur l'application de ces avancées, il précise que les textes devraient sortir à l'automne 2007 après examen par les différentes instances réglementaires.

La Directrice de l'Encadrement, le Directeur de Cabinet et le nouveau Ministre ont en effet successivement confirmé le respect du calendrier fixé, les dates d'application, y compris avec effet rétroactif, et les engagements de l'Etat.

Propositions statutaires de la commission carrière

Conformément aux mandats du congrès de Dijon (motion CARRIERE n°1), un groupe de travail national s'est réuni à Paris au siège les 3 octobre 2006 et 14 mars 2007.

Il a associé les membres de la commission CARRIERE du BN et des représentants des académies.

L'ordre du jour des deux journées a conduit à des échanges très larges et très approfondis sur l'ensemble des points relatifs aux revendications portées par le SNPDEN sur le plan des évolutions souhaitées pour ce qui concerne nos carrières. C'est sur la base de ces travaux que la commission carrière du bureau national est à même de proposer au CSN la motion suivante :

Motion n°2

Les membres du CSN du SNPDEN réunis à Paris le 25 mai 2007 revendiquent les avancées statutaires suivantes pour le corps des personnels de direction

1^{ère} ETAPE

1. Echelonnement indiciaire d'un corps à 2 classes

- *Classe d'accueil normale de 435 à 880 avec temps de carrière et avancement d'échelon maintenus.*
- *Hors classe de 880 à 1057 du A1 au B3 avec temps de carrière et avancement d'échelon maintenus.*

Dans ces conditions il y aura lieu d'examiner la question du butoir à 1057.

2. Amélioration de la BI de tous les adjoints et des chefs de 1^{ère} et 2^{ème} catégorie

<i>EPLE</i>		<i>BI actuelle</i>	<i>Proposée</i>		<i>BI actuelle</i>	<i>Proposée</i>
<i>1</i>	<i>Chefs</i>	<i>80</i>	<i>100</i>	<i>Adjoints</i>	<i>50</i>	<i>55</i>
<i>2</i>		<i>100</i>	<i>120</i>		<i>55</i>	<i>65</i>
<i>3</i>		<i>130</i>	<i>130</i>		<i>70</i>	<i>85</i>
<i>4</i>		<i>150</i>	<i>150</i>		<i>80</i>	<i>100</i>
<i>4 Ex</i>		<i>150</i>	<i>150</i>		<i>80</i>	<i>100</i>

3. Amélioration du classement des EPLE

<i>catégorie</i>	<i>Lycées 2008</i>	<i>Lycées évolution</i>	<i>LP 2008</i>	<i>LP évolution</i>	<i>Collèges 2008</i>	<i>Collèges évolution</i>
<i>1^{ère}</i>			<i>22.50%</i>	<i>20.00%</i>	<i>17.50%</i>	<i>15.00%</i>
<i>2^{ème}</i>	<i>17.50%</i>	<i>15.00%</i>	<i>30.00%</i>	<i>25.00%</i>	<i>35.00%</i>	<i>30.00%</i>
<i>3^{ème}</i>	<i>22.50%</i>	<i>25.00%</i>	<i>27.50%</i>	<i>35.00%</i>	<i>32.50%</i>	<i>40.00%</i>
<i>4^{ème}</i>	<i>40.00%</i>	<i>40.00%</i>	<i>20.00%</i>	<i>20.00%</i>	<i>15.00%</i>	<i>15.00%</i>
<i>4^{ème} Ex</i>	<i>20.00%</i>	<i>20.00%</i>				
<i>Nombre</i>	<i>1561</i>		<i>1050</i>		<i>5289</i>	

Ces propositions seront présentées lors de la mise en place du nouveau gouvernement et négociées au plus tard lors du bilan d'étape prévu fin 2009 – début 2010, conformément au relevé de conclusions signé le 24 janvier.

2^{ème} ETAPE

Vers un nouveau statut autour du métier et de la carrière à l'horizon du Congrès de 2012

Après les échéances électorales, la mise en place d'un nouveau gouvernement et la connaissance de ses propositions sur l'évolution des statuts la Fonction Publique, le SNPDEN pourra affiner sa position lors du CSN de novembre 2007.

Celui ci sera alors en mesure de commencer à réfléchir à de nouvelles avancées s'inscrivant dans l'évolution de notre métier et celle de la Fonction Publique en vue d'un rapport d'étape à présenter au congrès de Biarritz de 2009.

VOTE du CSN : Motion adoptée à l'unanimité moins 7 abstentions.